



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

Affaire suivie par :  
David RATAJ  
Conseiller académique école inclusive  
Tél : 03.20.15.66.87  
Mél : ash.rectorat@ac-lille.fr

Lille, le 16 septembre 2022

La Rectrice

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education  
Nationale du 1<sup>er</sup> degré

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education  
nationale ASH

S/C de Messieurs les Directeurs Académiques des  
Services de l'Education Nationale du Nord et du Pas-  
de-Calais

Objet : Déploiement académique du LPI (livret de parcours inclusif)

Références : Circulaire n°2019-088 du 5 juin 2019  
Décret n°2021-1246 du 29 septembre 2021 relatif au traitement des données à caractère  
personnel

Le livret de parcours inclusif (LPI) est une application nationale ayant pour finalité d'améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers. Il permet l'élaboration d'une réponse pédagogique adaptée aux situations, favorisant la dynamique inclusive.

**Le LPI concerne tous les élèves à besoins éducatifs particuliers, les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage durables ou temporaires et/ou les élèves en situation de handicap.**

Il vise ainsi à faciliter :

- La mise en place et l'organisation rapide et effective des aménagements et des adaptations nécessaires
- La simplification des procédures de renseignements et d'édition des plans et projet par l'équipe (PPRE, PAP, GEVASCO 1<sup>ère</sup> demande, PPS, mise en œuvre du PPS), sous une forme harmonisée ;
- La circulation d'informations entre l'école, la MDPH et la famille via une interface dédiée ;
- Le suivi du parcours de l'élève

**Le LPI doit désormais être utilisé pour la création de tous nouveaux parcours personnalisés.** Les outils « papier » qui sont actuellement en cours iront au terme de leur contractualisation. Ils seront ensuite scannés et archivés. Tout renouvellement de parcours sera dématérialisé en utilisant le LPI.

Une présentation des ressources pour la mise en œuvre du LPI est disponible à l'adresse suivante : <https://eduline.ac-lille.fr/personnel/portail/index.html> (guide, fiche métier, FAQ). Un parcours m@gistère est également à disposition dans lequel sont archivés plusieurs outils d'aide à la formation. Pour la première prise en main du LPI, les équipes pédagogiques pourront s'appuyer sur une aide technique en ligne sur Eduline. En cas de problème, vous pourrez poster un ticket Céseline « LPI ».

Les services départementaux de l'école inclusive sont à votre écoute pour toutes questions d'ordre pédagogique.

Je vous remercie de relayer cette information auprès des équipes enseignantes responsables de la saisie des dossiers élèves dans l'application.



Valérie CABUIL